**Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l’Etat pour l’exercice 2008**

Le projet de budget pour 2008 se caractérise par les chiffres-clef suivants :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *en mio €* | **Compte 2006\*** | **Budget définitif 2007** | **Projet de budget 2008** | **Variation 2008/2007** |
| **Budget courant** |  |  |  |  |
| Recettes | 7.890,8 | 7.761,0 | 8.355,4 | + 7,7% |
| Dépenses | 7.090,1 | 7.239,6 | 7.631,3 | + 5,4% |
| Solde | 800,7 | 521,4 | 724,1 | - |
| **Budget en capital** |  |  |  |  |
| Recettes | 501,1 | 80,7 | 82,6 | + 2,3% |
| Dépenses | 1.290,1 | 789,9 | 827,2 | + 4,7% |
| Solde | - 789,0 | - 709,2 | - 744,6 | - |
| **Budget total** |  |  |  |  |
| Recettes | 8.391,9 | 7.841,7 | 8.438,0 | + 7,6% |
| Dépenses | 8.380,2 | 8.029,5 | 8.458,5 | + 5,3% |
| Solde | 11,7 | - 187,8 | - 20,5 | - |

*(\* : après affectation du résultat)*

En ce qui concerne la situation actuelle des finances publiques luxembourgeoises, il y a lieu de constater qu’elles ont retrouvé l’équilibre plus rapidement que prévu. Alors que la 8ème actualisation du Programme national de stabilité et de croissance (PSC) tablait encore sur un retour à l’équilibre de l’administration publique dans son ensemble en 2009, la situation actuelle, sur base de la 9ème actualisation du PSC publiée en octobre 2007, se présente comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *en % du PIB* | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** |
| **Administration publique** | **+0,7** | **+1,0** | **+0,8** | **+1,0** | **+1,2** |
| Administration centrale | -0,9 | -0,9 | -1,4 | -1,4 | -1,4 |
| Administrations locales | -0,2 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,0 |
| Sécurité sociale | +1,8 | +2,0 | +2,4 | +2,5 | +2,6 |

L’évolution des recettes en 2008

En ce qui concerne les recettes au titre des impôts directs, les faits marquants peuvent se résumer comme suit :

* le produit total des impôts directs est estimé à 4,22 milliards d’euros, contre 4,02 milliards inscrits au budget définitif pour 2007, ce qui représente une croissance de 5,1% ;
* l’impôt sur le revenu des collectivités (IRC) progressera de 1,3 milliards d’euros en 2007 à 1,43 milliards en 2008, soit de 10% ;
* l’impôt commercial communal (ICC) est inscrit au budget des recettes pour ordre avec un montant de 520 millions d’euros pour l’exercice 2008, contre 465 millions d’euros en 2007 ;
* la retenue libératoire sur les revenus de l’épargne des résidents et sur les revenus de l’épargne des non-résidents devrait pratiquement doubler entre 2007 et 2008, en passant de 50 millions d’euros au total en 2007 à 95 millions d’euros en 2008 ;
* enfin, en ce qui concerne l’impôt retenu sur les traitements et salaires (RTS), le Gouvernement table sur une quasi-stagnation des recettes en termes nominaux, malgré l’évolution dynamique de l’emploi intérieur et de la masse salariale, ce qui est dû à l’adaptation partielle des barèmes de l’impôt à l’évolution du coût de la vie. L’adaptation des barèmes de l’impôt engendrera un déchet fiscal de l’ordre de 295 millions d’euros pour le budget de l’Etat.

Du côté des impôts indirects, la TVA augmentera de plus de 17,3% en 2008, alors que les recettes provenant de la taxe d’abonnement, prélevée notamment sur les avoirs des fonds d’investissement, sont estimées à 700 millions d’euros, soit 27% de plus qu’en 2007 (budget voté), mais seulement 13,5% de plus qu’en 2006, où la taxe d’abonnement avait déjà rapporté 617 millions d’euros.

L’évolution des dépenses en 2008

En ce qui concerne le domaine de la politique familiale et sociale, une part importante des crédits revient aux structures de garde pour enfants afin de permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Globalement, les crédits qui sont prévus au projet de budget 2008 dans l'intérêt de la garde d'enfants s’élèvent à plus de 120 millions d’euros, contre 109 millions d’euros au budget de 2007.

Des crédits en faveur du 3ème âge atteignent le montant de 62 millions d’euros, dont 42 millions d’euros au titre de participation de l’Etat aux projets de construction ou de rénovation notamment de centres intégrés et de maisons de soins.

Au niveau des infrastructures médicales, le programme de remise à niveau du paysage hospitalier, est systématiquement poursuivi, avec des dépenses de 62,7 millions d’euros prévues notamment au titre de la participation de l’Etat aux frais de rénovation des bâtiments du CHL, de l’Hôpital de la Ville d’Esch-sur-Alzette et du Centre de convalescence à Colpach.

Pour ce qui est des contributions de l’Etat aux différents régimes de la sécurité sociale, il convient de relever que ces contributions représentent avec un total de près de 2 milliards d'euros au projet de budget pour 2008 plus d’un quart du budget courant de l'Etat et le plus important ensemble de dépenses du budget. La part prépondérante (85%) est constituée par les contributions de l’Etat à l’assurance pension ainsi qu’à l’assurance maladie. Les prestations de maternité passent de 123 millions à 131 millions d’euros. La participation de l’Etat à l’assurance dépendance quant à elle est fixée à 140 millions d’euros jusqu’en 2009 par la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l’emploi et définissant notamment des mesures spéciales en matière de sécurité sociale.

Par des crédits dans l'intérêt du financement de la recherche et des activités de l'Université du Luxembourg, le Gouvernement continuera à développer activement le dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la recherche et le développement. Ainsi, l’Etat entend doubler en 2009 les moyens financiers consacrés à la recherche par rapport à ceux investis en 2006. Le total de ces crédits passera en effet de 87,6 millions d’euros en 2006 à quelque 176 millions d’euros en 2009.

Pour ce qui est de l’Université du Luxembourg, la contribution financière de l’Etat qui figure au projet de budget pour 2008 est conforme aux dispositions retenues dans le contrat quadriennal conclu entre l’Etat et l’Université du Luxembourg. Le contrat en question concerne la période 2006-2009 et prévoit une participation globale de l’Etat au fonctionnement de l’Université de 122,55 millions d’euros au cours de cette période. En 2008, il est prévu d'accorder à l'Université une dotation globale de 58 millions d’euros.

Les objectifs environnementaux qui ont été arrêtés dans le cadre des accords de Kyoto représentent un autre défi d'envergure pour les finances publiques. C'est ainsi que le fonds pour le financement des mécanismes de Kyoto prévoit un accroissement du total de ses dépenses de 66,8 millions d’euros en 2007 à 90,0 millions d’euros en 2008.

En ce qui concerne le financement des infrastructures de transports publics, il convient de noter que les projets d’amélioration de l’infrastructure ferroviaire qui sont financés à charge du Fonds du rail bénéficient d’une enveloppe budgétaire de 373 millions d’euros, dont 246 millions d’euros pour la réalisation de nouvelles infrastructures. Les investissements financés par le Fonds du rail continuent ainsi leur progression pour atteindre 246,57 millions d’euros en 2008, soit près de 27% de plus que le montant atteint en 2007.

Le projet de budget pour 2008 prévoit par ailleurs un accroissement significatif des moyens consacrés à la politique du logement. Le total des contributions de l’Etat dans l’intérêt du logement augmente ainsi de 22 millions d’euros à 119 millions d’euros, ce qui représente une progression de 23 % entre 2007 et 2008. Cette augmentation résulte tout d’abord de l’inscription d'un premier crédit dans l'intérêt de la mise en œuvre du « pacte logement » que l’Etat entend conclure avec les communes. Le crédit inscrit à ce titre pour l’année à venir s’établit à 10 millions d’euros.